

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 9 novembre 2015, à 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

En l'absence de Mme Marie-Ève Racine (district 3).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 366-11-15

Ouverture de la séance

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, (ci-après nommée LCV).

2. 367-11-15

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et modifié :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 11-2015

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Avs de motion

7. Avis de motion - Règlement 764-15 - *Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04*
8. Avis de motion - Règlement 768-15 - *Règlement de taxation et de tarification pour l'année 2016*

Adoption de règlements

9. Adoption du Règlement 758-15 - *Règlement constituant le comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine*
10. ~~Adoption du projet de Règlement 762-15 - Règlement modifiant le Règlement 458-04 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme~~

REPORTÉ

11. ~~Adoption du premier (1^{er}) projet de Règlement 764-15 - Règlement amendant le règlement de lotissement 456-04~~ **REPORTÉ**
12. Adoption du Règlement 765-15 - *Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût et abrogeant le Règlement 735-14*

Trésorerie

13. 11^e virement budgétaire
14. Transfert du Fonds de roulement

Approvisionnement

15. Renouvellement de contrat avec la *Société Protectrice des Animaux (SPA)*
16. Adjudication de contrat à la firme *Catapulte communication* pour le mandat de communication
17. Adjudication de contrat à *C.A.F.* pour des travaux de surdimensionnement de la conduite de refoulement Azalée
18. Annulation de l'appel d'offres INV2015-13 et autorisation de lancement d'appel d'offres pour l'acquisition d'un tracteur



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

19. Modification de la Résolution 356-10-15
Dérogations mineures
20. Demande de dérogation mineure - lot 357-70, rue Lapointe
21. Demande de dérogation mineure — 8, rue des Cèdres → **REPORTÉ**
Urbanisme
22. Demande de PIA – Rang Saint-Léon
23. Demande de PIA – 460, avenue Sainte-Brigitte
24. Demande de retrait de la carte des contraintes naturelles du Schéma d'aménagement révisé
Travaux publics
25. Décompte #5 - Rue St-Paul
Sécurité publique
26. Mise en commun des services de protection contre l'incendie de Lac-Beauport, des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de Sainte-Brigitte-de-Laval
Autorisations de signatures
27. Acceptation d'une offre d'achat pour la vente des lots 196-209, 196-210 et 196-56
28. Désignation de signataires pour la vente du 2, rue de la Fabrique
29. Désignation de signataires pour la signature de la première convention collective des cols blancs de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et des lettres d'entente
Période de questions
30. Période de questions
Dispositions finales
31. Levée de la séance

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 368-11-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015
Sur la proposition de **Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 octobre 2015;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4. 369-11-15 ADOPTION DES COMPTES
Adoption des comptes – Lot 11-2015
Sur la proposition de **Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 11-2015 au montant de 1 570 683,86 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

| Sommaire des effets présentés au conseil | |
|---|--------------|
| 9050-5736 Québec inc./Récufor-Locat. Mapa | 569,13 \$ |
| 9191-6056 Québec Inc | 1 500,00 \$ |
| 9223-0325 QC inc. | 631,72 \$ |
| 9235-7367 Québec inc. | 736,67 \$ |
| 9329-9535 Québec inc. | 1 149,75 \$ |
| Accent Contrôles Électroniques inc. | 730,09 \$ |
| AECOM Consultants inc. | 19 775,70 \$ |
| Aimée Lee-Wan | 658,19 \$ |
| Alimentation Sainte-Brigitte | 13,09 \$ |
| Altus Heylar division de groupe Altus Itée | 183,96 \$ |
| Ambulance St-Jean | 540,00 \$ |



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

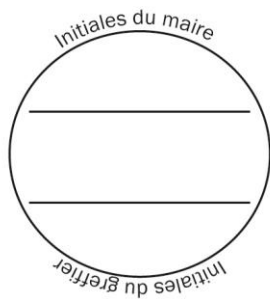
| | |
|---|-----------------|
| Aquatech | 1 667,14 \$ |
| Ardel Électrique inc. | 126,47 \$ |
| Armtec | 684,06 \$ |
| Association des directeurs généraux des municipalités du Québec | 850,82 \$ |
| Aux petits moteurs du Québec | 184,76 \$ |
| Bell Canada | 1 483,28 \$ |
| Bell Mobilité Cellulaire | 713,15 \$ |
| Bell Mobilité Téléavertisseur | 137,06 \$ |
| BellMedia Inc. | 2 299,50 \$ |
| Bergeron Communications Lucie | 2 276,51 \$ |
| Béton sur mesure inc. | 232,25 \$ |
| Bouchard Mélanie | 58,55 \$ |
| Boutin Michaël | 102,15 \$ |
| Bruno Perreault | 567,75 \$ |
| C.A.F. Fortier excavation | 1 105 881,14 \$ |
| Cain Lamarre Casgrain Wells | 17 389,81 \$ |
| Camions international Élite Itée | 1 949,69 \$ |
| Canac | 4 263,08 \$ |
| Capitale Hydraulique | 37,69 \$ |
| Carlos Vasquez | 390,75 \$ |
| Carmen Dumont | 994,94 \$ |
| Carrières Québec Inc | 1 784,59 \$ |
| Carte Sonic | 2 961,01 \$ |
| CDS inc. | 948,55 \$ |
| Cédric Vézina-Paquet | 677,07 \$ |
| Chouinard Marie-Ève | 455,00 \$ |
| Clebec inc. | 166,83 \$ |
| Coeur à l'ouvrage | 101,83 \$ |
| Colbo | 2 259,26 \$ |
| CONFIAN | 384,39 \$ |
| Costco american express | 51,66 \$ |
| Crobel électronique | 483,45 \$ |
| CTAQ | 170,50 \$ |
| Daniel Lavoie | 203,28 \$ |
| Dany Perron | 567,75 \$ |
| David Lemieux | 685,74 \$ |
| Desjardins Auto Collection | 854,33 \$ |
| Distribution Michael Prévost | 50,55 \$ |
| Doc des portes inc | 212,13 \$ |
| Éco-vert entretien paysager inc | 5 603,77 \$ |
| Emco Ltée | 1 839,97 \$ |
| Équipements récréatifs Jambette inc. | - \$ |
| Équipements Sigma inc. | 469,73 \$ |
| Éric Fitzback | 270,97 \$ |
| Evollia | 7 698,73 \$ |
| Fédération québécoise des municipalités | 396,66 \$ |
| Fernande Goulet-Giguère | 755,28 \$ |
| Fonds d'information sur le territoire | 208,00 \$ |
| Fortier 2000 Itée | 730,73 \$ |
| Fournitures de bureau Denis | 1 110,70 \$ |
| Fradette Jessie | 243,68 \$ |
| Francis Girard | 401,00 \$ |
| Frank Langevin 1990 inc. | 172,46 \$ |
| G&K Services Canada Inc. | 200,87 \$ |
| Gagné Letarte société nom collectif, avocats | 17 414,48 \$ |
| Gagnon Sénéchal Coulombe | 355,50 \$ |
| Garda World | 120,16 \$ |
| Gaudreau environnement inc. | 24 292,70 \$ |
| Gestion et Développement la Triade Inc. | 406,93 \$ |
| Gestion U.S.D. inc. | 9 282,85 \$ |
| Gestion Valmois inc. | 1 003,74 \$ |
| Groupe Archambault inc. | 188,58 \$ |
| Groupe financier AGA inc. in trust | 328,97 \$ |



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

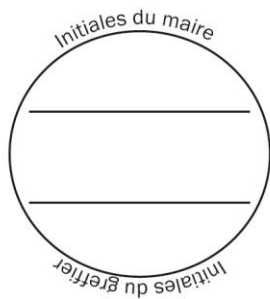
| | |
|--|--------------|
| Groupe Loisir Sport Jeunesse Mauricie | 802,50 \$ |
| Hard Nasri | 390,75 \$ |
| Harold Poulin | 165,00 \$ |
| Herbanatur | 2 299,50 \$ |
| Husky Neige Inc. | 22 856,04 \$ |
| Hydraulique Chauveau inc. | 25,96 \$ |
| Hydro Québec | 28 373,31 \$ |
| IGA | 158,67 \$ |
| Industrie Canada | 39,20 \$ |
| Industrielle Alliance | 29 985,27 \$ |
| Industries Lame | 860,52 \$ |
| Info Page | 82,09 \$ |
| Introspection | 1 914,33 \$ |
| Iron Mountain Canada Operations ULC | 53,60 \$ |
| J.A. Rosaire Boucher | 801,77 \$ |
| Johanna-Pascale Roy | 274,43 \$ |
| Josée Poulin | 294,96 \$ |
| Journal Le Lavalois | 550,00 \$ |
| Julie Blanchette | 274,12 \$ |
| Kar-Bat Inc. | 41,51 \$ |
| Konica Minolta Business Solutions | 509,13 \$ |
| La Mutuelle des municipalités du Québec | 5 000,00 \$ |
| Laboratoire Environex | 582,34 \$ |
| Laboratoires d'expertises de Québec Itée | 611,67 \$ |
| Le feuillet Paroissial | 419,64 \$ |
| Le groupe Déziel | 129,56 \$ |
| Le journal de Québec | 2 520,71 \$ |
| Le Spécialiste du stylo papeterie inc. | 28,15 \$ |
| Les Ateliers de l'EDQ | 356,70 \$ |
| Les éditions Wilson & Lafleur inc. | 139,65 \$ |
| Les Entreprises Boucher & Lortie | 1 297,50 \$ |
| Les Entreprises Clermont Vallée (PEEQ) | 735,39 \$ |
| Les entreprises L.T. | 338,95 \$ |
| Les Entreprises P.E.B. Itée | 3 055,15 \$ |
| Les équipements L.A.V. | 258,69 \$ |
| Les huiles Desroches inc. | 5 103,32 \$ |
| Les produits Opti-max inc. | 156,58 \$ |
| Les pros du Silencieux | 254,68 \$ |
| Les Sols Champlain | 1 745,40 \$ |
| Librairie Pantoute | 27,20 \$ |
| Lina Beaulieu | 419,94 \$ |
| Linde Canada limité | 265,04 \$ |
| Location d'outils Beauport inc. | 1 631,49 \$ |
| Louis Hamel enr. | 5 493,28 \$ |
| Lumen | 344,78 \$ |
| M.R.C. de la Jacques-Cartier | 3 858,65 \$ |
| Macpek Inc | 904,69 \$ |
| Marcoux Gariépy & Associés | 907,83 \$ |
| Marie-Ève Thomassin | 567,75 \$ |
| Marie-Hélène Poulin | 798,15 \$ |
| Marie-Pier Francoeur | 650,00 \$ |
| Marie-Stella | 804,83 \$ |
| Maryline Lauzon | 567,75 \$ |
| Max Allard | 329,71 \$ |
| Médias Transcontinental S.E.N.C.- SÉAO | 738,14 \$ |
| Mélissa Grenier | 312,50 \$ |
| Michel Auclair Enr. | 2 508,75 \$ |
| Michel Boutin | 165,00 \$ |
| Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. | 478,21 \$ |
| Ministère C.C.I.A | 3 485,33 \$ |
| Ministre du Revenu du Québec | 59 204,47 \$ |
| Monsieur Raymond Houle | 500,14 \$ |
| NAPA pièces d'autos | 247,91 \$ |



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

| | |
|--|--------------|
| Orizon mobile | 149,47 \$ |
| OUTILS PLUS M.J. INC. | 1 407,59 \$ |
| Paradis Jardin et accessoires | 87,37 \$ |
| Pause café Soleil | 170,21 \$ |
| Pavés Concept | 217,88 \$ |
| Peinture Jacques Drouin inc. | 791,95 \$ |
| Peinture Montmorency inc. | 1 121,00 \$ |
| Pellerin Julie | 131,89 \$ |
| PES Canada inc. | 316,18 \$ |
| Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval | 91,06 \$ |
| PG Solutions | 97,73 \$ |
| Pierre Fortier | 688,34 \$ |
| Pierre-Luc Cloutier | 55,00 \$ |
| PitneyWorks | 23,00 \$ |
| Pneus Bélisle | 4 540,13 \$ |
| Protek | 1 026,32 \$ |
| Proulx Marc | 1 585,87 \$ |
| Québec Hydraulique J.L. | 83,77 \$ |
| Réal Huot inc. | 401,94 \$ |
| Receveur Général du Canada | 22 875,60 \$ |
| Références Systèmes inc. | 1 414,60 \$ |
| Remorquage Larouche | 251,51 \$ |
| Renaud-Bray | 3 800,30 \$ |
| René Ampleman | 165,00 \$ |
| Réseau Biblio de la Capitale-Nationale | 62,91 \$ |
| Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale | 65,00 \$ |
| Richer Boulet Inc | 351,82 \$ |
| Robitaille Équipement inc. | 2 24,01 \$ |
| Rona | 1 453,63 \$ |
| S.S.Q. Groupe financier | 7 810,94 \$ |
| S.T.P. inc | 241,44 \$ |
| Sani John Inc. | 722,00 \$ |
| Sani Orléans inc. | 363,55 \$ |
| Sani-Fontaine | 62,09 \$ |
| Sciage & Forage Québec (1984) inc. | 149,47 \$ |
| Sébastien Cloutier | 639,15 \$ |
| Signalisation Lévis inc. | 146,99 \$ |
| Sinto Inc | 184,88 \$ |
| SNC-Lavalin | 1 239,43 \$ |
| Société de l'assurance automobile du Québec | 65,40 \$ |
| Société protectrice des animaux de Québec | 2 589,93 \$ |
| Société québécoise d'information juridique | 101,88 \$ |
| Solutia Télécom | 449,98 \$ |
| Sophie Daigneault | 45,35 \$ |
| Spécialités Industrielles Harvey | 297,74 \$ |
| Stelem | 1 529,17 \$ |
| Sylvain Gagnon | 599,82 \$ |
| Sylvain Robitaille | 150,00 \$ |
| Sylvie Laberge | 137,97 \$ |
| Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP) | 1 179,69 \$ |
| Tanguay Gilles | 232,90 \$ |
| Techno Sinistre et divisions | 1 375,40 \$ |
| Thomassin Sabrina | 56,76 \$ |
| Turcotte 1989 inc. | 10 117,80 \$ |
| UniFirst Canada Ltd | 647,49 \$ |
| Vallière Excavation enr. | 556,76 \$ |
| Véronique Greaves | 80,00 \$ |
| Vicky Bédard | 35,00 \$ |
| Ville de Québec | 31 203,72 \$ |
| Vincent Deshaies | 1 009,67 \$ |
| Vincent Fortin | 576,21 \$ |
| Visa Desjardins | 3 309,74 \$ |
| Wolseley | 338,30 \$ |



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

| | |
|---|------------------------|
| Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre | 2 776,65 \$ |
| Total des effets présentés (9 novembre 2015) | 1 570 683,86 \$ |

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

5. 370-11-15

Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Ministère de la sécurité publique : montant estimé de la quote-part pour la Sûreté du Québec pour 2016.

6. 371-11-15

Suivi des dossiers des élus

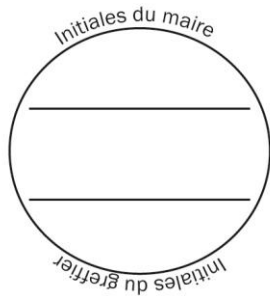
- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Regroupement des gens d'affaires (réunions du matin)
- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Comité pour un refuge éthique
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics – projets
 - Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'or
 - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
 - Culture (CCACP)
 - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
 - Membre du conseil d'administration de la maison des Jeunes « La Barack »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

AVIS DE MOTION

7. 372-11-15

Avis de motion - Règlement 764-15 - Règlement de lotissement amendant le Règlement 456-04

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 764-15 - Règlement de lotissement amendant le Règlement 456-04.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

8. 373-11-15

Avis de motion pour le Règlement 768-15 - Règlement de taxation et de tarification pour l'année 2016

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 768-15 - Règlement de taxation et de tarification pour l'année 2016.

9. 374-11-15

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Adoption du Règlement 758-15 - Règlement constituant le comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 juin 2015, par M. le conseiller Charles Durocher;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 758-15 - Règlement constituant le comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

10. 375-11-15

~~Adoption du projet de Règlement 762-15 - Règlement modifiant le Règlement 458-04 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme - REPORTÉ~~

11. 376-11-15

~~Adoption du premier (1^{er}) projet de Règlement 764-15 - Règlement de lotissement amendant le Règlement 456-04 - REPORTÉ~~

12. 377-11-15

Adoption du Règlement 765-15 - Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût et abrogeant le Règlement 735-14

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 octobre 2015, par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

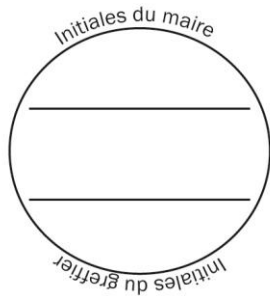
Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 765-15 - Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût et abrogeant le Règlement 735-14;
- D'autoriser la mairesse, la greffière ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

13. 378-11-15

TRÉSORERIE

11^e virement budgétaire

Considérant les recommandations de la trésorière, Mme Jessie Fradette, décrites au tableau ci-joint :

| Postes comptables | Description des dépenses affectées | Virement budgétaire proposé - surplus (besoin) |
|-------------------|--|--|
| 02-320-00-516 | Locations machineries et outillages | -3 842 \$ |
| 02-320-00-621 | Gravier - Pierre - Terre - Sable | 11 687 \$ |
| 02-320-00-625 | Asphalte | 3 500 \$ |
| 02-320-01-521 | Entretien réparation ponceaux municipaux | 2 300 \$ |
| 02-320-01-525 | Entretien Inter 2008 - niveleuse | -2 081 \$ |
| 02-320-03-521 | Réparations infrastructures | 3 500 \$ |
| 02-320-08-525 | Entretien Chargeur 410C | 4 000 \$ |
| 02-320-14-525 | Entretien Ford Ranger 2008 | -1 539 \$ |
| 02-320-15-525 | Entretien Trackless | 7 104 \$ |
| 02-320-22-525 | Entretien Mack 2013 | -2 988 \$ |
| 02-320-23-525 | Entretien Pelle sur roues 2014 | -1 062 \$ |
| 02-320-01-321 | Essence | -1 560 \$ |
| 02-330-00-411 | Services scientifiques et de génie | -2 600 \$ |
| 02-330-00-516 | Locations machineries et outillages | 8 926 \$ |
| 02-330-00-522 | Entretien du garage | -6 079 \$ |
| 02-330-00-621 | Gravier - Pierre - Terre - Sable | -6 848 \$ |
| 02-330-00-635 | Produits chimiques | -1 340 \$ |
| 02-330-00-640 | Pièces et accessoires | -3 907 \$ |
| 02-330-02-525 | Entretien Inter 2009 | -1 494 \$ |
| 02-330-19-525 | Entretien du souffleur 2011 | -5 677 \$ |
| TOTAL | | 0 \$ |

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 379-11-15

Transfert du Fonds de roulement

Considérant qu'une étude de faisabilité concernant le désenclavement de la Ville a été prévue au PTI 2015-2017;

Considérant que l'étude devrait être débutée en 2015 et finalisée au début de l'année 2016 :

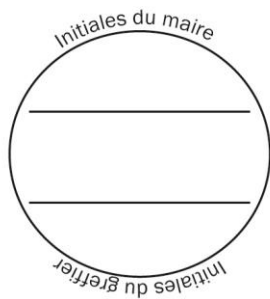
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser un virement de 25 000 \$ à partir du Fonds de roulement pour financer les études de faisabilité relatives au désenclavement, remboursable sur trois ans;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

15. 380-11-15

APPROVISIONNEMENT

Renouvellement de contrat avec la Société protectrice des Animaux (SPA)

Considérant que la Ville utilise les services de la Société protectrice des animaux (SPA) afin de contrôler et protéger les animaux domestiques se trouvant sur son territoire;

Considérant que l'entente doit être reconduite pour l'année 2016 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De reconduire l'entente du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, renouvelable annuellement;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 381-11-15

Adjudication de contrat à la firme *Catapulte communication* pour le mandat de communication

Considérant la Résolution 278-08-15 autorisant le lancement de l'appel d'offres, adoptée lors de la séance ordinaire du 17 août 2015;

Considérant l'appel d'offres sur invitation INV2015-12 pour un mandat de communication, envoyée le 27 août 2015;

Considérant que cinq (5) firmes ont été invitées;

Considérant le résultat de l'analyse des soumissions par le comité de sélection :

| Entreprises | Pointage intérimaire | Prix soumis (avant taxes) | Pointage finale | Rang |
|---|-------------------------|------------------------------|--------------------|------|
| <i>Catapulte communication</i> | 81 | 72 000 \$ | 18,19 | 1 |
| <i>Levesque stratégies & affaires publiques</i> | 83 | 150 000 \$ | 8,87 | 2 |
| <i>David communication</i> | - | - | - | - |
| <i>Brouillard</i> | - | - | - | - |
| <i>Êtes-vous swag ?</i> | - | - | - | - |

Considérant la conformité de la soumission retenue;

Considérant que les prix suivants soumis par *Catapulte communication* :

| Entreprises | Banque 200 h 2016 (coût horaire) | Banque 200 h 2017 (coût horaire) | Banque 200 h 2018 (coût horaire) |
|---|--|--|--|
| <i>Catapulte communication</i> | 115,00 \$ | 120,00 \$ | 125,00 \$ |
| <i>Levesque stratégies & affaires publiques</i> | 250,00 \$ | 250,00 \$ | 250,00 \$ |

Considérant que la Ville peut adjuger en tout ou en partie le contrat;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu, et l'appui de la greffière, M^e Caroline Nadeau :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à *Catapulte communication* pour l'année 2016 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016) pour une banque de 200 h, avec possibilité de renouvellement pour 2017, pour un montant de 23 000 \$, avant les taxes applicables, payable à même le poste budgétaire 02-110-00-419.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations
17. 382-11-15

Adjudication de contrat à C.A.F. pour des travaux de surdimensionnement de la conduite de refoulement Azalée

Considérant que l'appel d'offres public SBDL2015-05 a été publié sur SEA0 le 23 septembre 2015, tel que convenu par la Résolution 025-01-15 autorisant le processus;

Considérant les soumissions reçues lors de l'ouverture des soumissions le 28 octobre dernier :

| Soumissionnaires | Montant (avant taxes) |
|--------------------------|-----------------------|
| C.A.F. | 187 933,52 \$ |
| Maxi Paysage | 259 990,05 \$ |
| Excavation Lafontaine | 266 310,52 \$ |
| Construction Polaris | 270 000,00 \$ |
| Excavation Joe Pelletier | 289 054,56 \$ |
| Allen | 316 000,00 \$ |
| Sotraco | 336 731,02 \$ |
| Entreprises P.E.B. | 379 000,00 \$ |

Considérant la conformité de la soumission retenue;

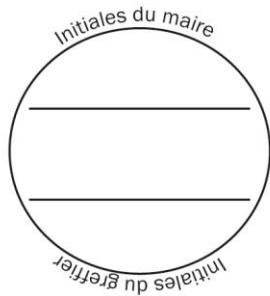
Considérant que le coût estimé de ce projet était de 400 000 \$;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier et l'appui de la greffière, M^e Caroline Nadeau :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à la compagnie C.A.F pour un montant de 187 933,52 \$, avant les taxes applicables, financé par le Règlement 745-15 - *Règlement décrétant des travaux de surdimensionnement de conduites au poste Azalée et autorisant une dépense de 400 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 25 ans, aux conditions suivantes :*
 1. L'Entrepreneur est conscient, au moment de présenter sa soumission, que les données nécessaires à la réalisation de travaux en forage directionnelle pour ce projet sont insuffisantes aux documents d'appel d'offres (absence de données géotechniques, localisation approximative des services existants...) et en accepte la pleine responsabilité. De la sorte, il ne pourra en aucun cas formuler de réclamation à cet égard en cas de problème lors des travaux;
 2. L'Entrepreneur ne pourra formuler aucune réclamation advenant des conditions de sol difficiles pour le forage (blocs rocheux, cailloux, présence de roc, matériel de remblai existant hétérogène...) ni advenant un bris de conduite ou structure existante (branchement de service, regard, puisard, alimentation électrique des luminaires...);
 3. La longueur inscrite à l'article 1.1.1-a du bordereau de soumission ne sera pas modifiée à aucun décompte. La longueur payable à cet item ne pourra jamais excéder 220 mètres, et ce, même si l'activité de forage nécessite une longueur excédentaire pour la mise en place de la conduite;
 4. L'Entrepreneur devra préciser le type de conduite qui sera utilisé pour ce travail et fournir la preuve que la résistance sera suffisante. Si une conduite moins résistante qu'une conduite en PEHD DR-11, PE4710 est choisie, l'Entrepreneur devra fournir un avis technique signé et scellé par un ingénieur confirmant que ce choix rencontre la résistance nécessaire pour faire le travail (la conduite au devis du projet en PEHD DR-13,5 n'ayant pas été dimensionnée pour une application en forage);
 5. L'Entrepreneur s'engage à fournir un relevé de points issus d'un système d'acquisition de donnée en continu (équipement disponible chez le spécialiste en forage) permettant de localiser précisément la conduite aux fins de préparation du plan tel que construit. Il consent également à ce que la fourniture de ce relevé de points soit une condition essentielle à la réception provisoire des travaux;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

6. Aucun ajustement de coût unitaire ne sera possible dans le cas où le pavage, le gazon, les bordures ou tout autre éléments existants devraient être réparés sur la rue Azalée suite à une excavation requise pour le raccordement sur le poste de pompage ou pour débloquer la tête de forage ou pour réparer un service existant qui serait endommagé.

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. 383-11-15 Annulation de l'appel d'offres INV2015-13 et autorisation de lancement d'appel d'offres pour l'acquisition d'un tracteur

Considérant que la Ville a procédé au lancement de l'appel d'offres sur invitation INV2015-13 le 21 septembre 2015 pour l'acquisition d'un tracteur et ses équipements de déneigement;

Considérant que la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions le 13 octobre 2015;

Considérant les prix soumis suivants :

| Soumissionnaires | Montant (avant taxes) |
|---------------------------|-----------------------|
| <i>Agritex</i> | 73 700,00 \$ |
| <i>Cam-Trac Bernières</i> | 74 584,00 \$ |
| <i>UniCoop</i> | n/a |

Considérant que les deux soumissionnaires sont non conformes, et ce, sur plusieurs aspects techniques de la machinerie exigée au devis;

Considérant que le devis de l'appel d'offres mentionne clairement, à l'article 1.24, que toute soumission jugée non conforme est rejetée;

Considérant la recommandation de la greffière, M^e Caroline Nadeau :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'annuler l'appel d'offres sur invitation INV2015-13;
- D'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un tracteur et ses équipement de déneigement;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. 384-11-15 Modification de la Résolution 356-10-15

Considérant la Résolution 356-10-15 relativement à l'adjudication de contrat pour le nettoyage des conduites d'égouts, de regards d'accès et de puisards à *Sancovac*;

Considérant les soumissions reçues et les besoins estimés et révisés de la Ville pour ce service;

Considérant la recommandation de la greffière, M^e Caroline Nadeau, et l'appui du directeur du Service des travaux publics, M. Christian Bilodeau, à l'effet d'octroyer le contrat pour l'année 2016 seulement;

Considérant que le libellé de la demande de prix permet d'adjuger le contrat en tout ou en partie :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- De modifier la Résolution 356-10-15 de façon à adjudger le contrat pour l'année 2016, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 inclusivement, de la façon suivante :
 - **Item A** à *Sancovac* pour un montant de 145,00 \$ de l'heure pour le camion vacuum, 145,00 \$ de l'heure pour le camion pression et 165,00 \$ de l'heure pour le camion combiné;
 - **Item B** à *Qualinet* pour un montant de 9,95 \$ (coût unitaire) pour la pompe suction;
 - **Item C** à *Sani-Orléans* pour un montant de 141,55 \$ de l'heure pour le camion combiné;
 - **Item D** à *Sancovac* pour un montant de 145,00 \$ de l'heure pour le camion.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DÉROGATIONS MINEURES

20. 385-11-15

Demande de dérogation mineure – lot 357-70 (rue Lapointe)

Considérant que la demande de dérogation mineure a été déposée le 17 septembre 2015, sous le numéro 2015-0027;

Considérant que le demandeur a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que, dans les faits, deux demandes de permis de constructions neuves ont été déposées, qu'elles sont substantiellement complètes et qu'elles incluent :

- Les plans de subdivision pour la création des nouveaux lots distincts;
- Les plans de construction des nouvelles résidences;
- Les plans d'implantation des nouvelles résidences faits par un arpenteur-géomètre;
- Les études de sol pour la construction des installations septiques faites par un ingénieur.

Considérant que le demandeur confirme sur le lot projeté 357-70 :

- La possibilité d'implanter et construire une nouvelle résidence conforme en vertu du RCI 2010-41 et du Règlement de zonage 455-04;
- La possibilité d'implanter et construire une installation septique conforme en vertu du RCI 2010-41 et du Q-2, r.22.

Considérant que l'application de la réglementation applicable cause un préjudice sérieux au propriétaire puisqu'il y a une perte des droits acquis pour la configuration des lots existants au niveau de la largeur et de la superficie;

Considérant que le requérant améliore la situation puisque que seulement deux (2) constructions neuves pourront voir le jour, au lieu de trois (3), diminuant ainsi l'impact sur le milieu;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

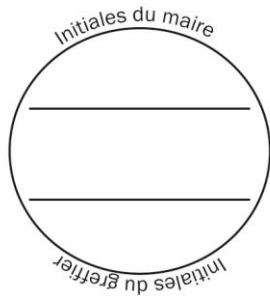
Considérant que le lot projeté se trouve près de la limite du périmètre urbain;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins puisque tous les lots dans ce secteur possèdent sensiblement la même superficie et sont issus de la reconnaissance de droits acquis;

Considérant la publication de l'avis public le 16 octobre 2015;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise en date du 22 septembre 2015 :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure 2015—0027 suivant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du Service de l'aménagement du territoire;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 386-11-15 Demande de dérogation mineure — 8, rue des Cèdres - REPORTÉ

URBANISME

22. 387-11-15 Demande de PIIA – Rang St-Léon

Considérant qu'une demande de P.I.I.A. portant le numéro 2015-0029 a été déposée le 20 octobre 2015;

Considérant le Règlement 712-14 – *Règlement régissant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que le requérant souhaite construire un chalet de 65 mètres carrés en zone de contraintes visuelles;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que l'ensemble des critères et objectifs cité au chapitre 4 et 6 a été respecté;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le 20 octobre 2015 :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de P.I.I.A 2015—0029 suivant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du Service de l'aménagement du territoire;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 388-11-15 Demande de PIIA – 460, avenue Sainte-Brigitte

Considérant qu'une demande de P.I.I.A. portant le numéro 2015-0028 a été déposée le 20 octobre 2015;

Considérant le Règlement 712-14 – *Règlement régissant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que le requérant souhaite rénover son bâtiment à l'extérieur, soit en remplaçant le revêtement extérieur et le bardeau d'asphalte, en plus de changer les poutres du balcon situées à l'avant de la résidence;

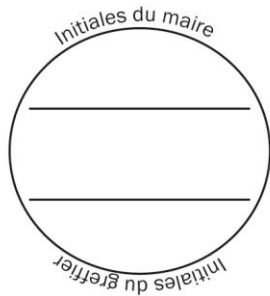
Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que tous les critères et objectifs énoncés aux articles 8.1, 8.2 et 8.3 ont été respectés;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sous conditions, le 20 octobre 2015 :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'accepter la demande de P.I.I.A 2015–0028 suivant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du Service de l'aménagement du territoire, à la condition que les poutres du balcon soient en harmonie avec les cadres des fenêtres et les portes;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24.389-11-15 **Demande de retrait de la carte des contraintes naturelles du Schéma d'aménagement révisé**

Considérant que le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier a adopté, le 17 mars 2004, conformément à l'article 56.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), un schéma d'aménagement révisé;

Considérant que le règlement no 02-2004 intitulé « *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier* » est entré en vigueur le 15 juillet 2004 conformément à l'article 56.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier comprend une cartographie décrivant les zones à risque d'érosion accentuée ainsi que des mesures relatives aux constructions dans certaines zones de contraintes et les normes prévues dans le document complémentaire;

Considérant que la cartographie des zones à risque d'érosion accentuée a été réalisée en 1995 par un aménagiste de la MRC en utilisant une méthodologie préconisée à l'intérieur du « Guide d'aménagement des terrains en pente à l'intention des municipalités », produit par le Ministère des affaires municipales en 1993;

Considérant que le conseil de la MRC a procédé, le 17 juin 2015, à l'adoption du règlement numéro 01-2015 modifiant le schéma d'aménagement révisé et qui avait pour but, notamment, de permettre à une municipalité locale d'utiliser, à l'égard d'une zone incluse dans la carte des contraintes naturelles, le pouvoir que lui confère l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a procédé, le 17 août 2015, à l'adoption du Règlement 757-15 intitulé « *Règlement sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes* » de manière à régulariser la situation de permis délivrés à l'intérieur des zones à risque d'érosion accentuée à la suite d'un avis d'un expert certifiant de la stabilité du sol;

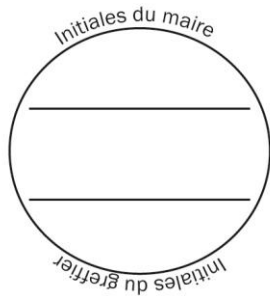
Considérant que la firme *Laboratoire d'expertises Québec (LEQ)* a effectué des travaux d'inspection de l'ensemble des terrains ciblés et que, tel que l'indique la conclusion du rapport de l'expert, « aucun de ces terrains n'était menacé par un glissement de terrain avant les interventions anthropiques. Quant à leur urbanisation, elle a généralement été faite en harmonie avec le milieu, revégétalisant les pentes des déblais et des remblais, ce qui permet de contrer l'érosion par les eaux de ruissellement »;

Considérant que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 14 septembre 2015, le conseil municipal a entériné trois (3) résolutions permettant de rendre réputée conforme la superficie des terrains et des immeubles cités dans les rapports produits par la firme *Laboratoire d'expertise de Québec (LEQ)*, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Considérant que, suite aux constats de la firme *Laboratoire d'expertises Québec (LEQ)*, la Ville se questionne sur la pertinence de maintenir la cartographie des zones à risques d'érosion accentuée dans le schéma d'aménagement révisé;

Considérant que le 24 août 2015, le ministère de la Sécurité publique a mentionné dans sa correspondance ne pas être en mesure de donner suite à notre demande d'aide financière pour la production d'une nouvelle carte puisqu'il n'avait pas développé de méthodologie adaptée pour les sols d'origine glaciaires et qu'il n'envisage pas le faire;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique et notre expert, M. Raymond Juneau de la firme *Laboratoire d'expertises de Québec (LEQ)*, considèrent les risques de glissement de terrains sur notre territoire comme étant de faibles à très



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

faibles et que ceux-ci sont essentiellement liés aux mauvaises interventions humaines :

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal demande à la MRC de La Jacques-Cartier de retirer la carte des contraintes naturelles du Schéma d'aménagement révisé;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

25. 390-11-15

Décompte # 5 – Rue St-Paul

Considérant la directive de paiement # 5 pour les travaux de la rue St-Paul;

Considérant que les travaux ont été faits en bonne et due forme;

Considérant que le budget initial est respecté;

Considérant la recommandation favorable de M. Claude Coulombe, ingénieur chez *SNC Lavalin*, et de M. André St-Gelais, directeur des projets :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder au paiement, selon la facturation du 15 octobre 2015, au montant de 52 478,07 \$, avant les taxes applicables, à même le poste budgétaire 23-040-04-721, projet #001-15, conformément à l'appel d'offres SBDL2014-10;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

26. 391-11-15

Mise en commun des services de protection contre l'incendie de Lac-Beauport, des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a comme mandat de conseiller les autorités locales dans l'application de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que le rapport du commissaire aux incendies du Québec sur l'incendie à l'Île-Verte recommande la mise en commun des services incendies comme moyen d'optimisation et d'amélioration de la performance;

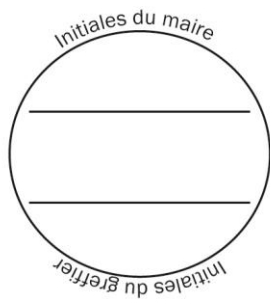
Considérant que l'association des chefs en sécurité incendie du Québec recommande également la mise en commun des services incendies comme moyen d'optimisation et d'amélioration de la performance;

Considérant que ce conseil souhaite optimiser la gestion du service de protection contre l'incendie;

Considérant que le conseil souhaite améliorer la sécurité incendie sur le territoire;

Considérant le soutien technique offert par le ministre de la Sécurité publique dans un ce projet d'optimisation de la sécurité incendie;

Considérant que les municipalités de Lac-Beauport, des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et la Ville Sainte-Brigitte-de-Laval ont décidé de mettre leur service incendie en commun dans un objectif d'optimisation des ressources et d'amélioration de la sécurité incendie sur leur territoire;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a offert conseils aux trois municipalités impliquées dans le projet de mise en commun :

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De regrouper le service de protection contre l'incendie de la Ville avec ceux des municipalités de Lac-Beauport et des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, selon des modalités à convenir entre les parties;
- De regrouper les services de la protection incendie, en tenant compte des services de premiers répondants;
- De créer un comité de suivi, composé des directeurs généraux des trois municipalités participantes, pour réaliser ce regroupement et en recommander les modalités d'acceptation aux trois conseils municipaux respectifs;
- D'autoriser le comité de suivi à mandater un ou plusieurs consultants pour les assister dans la mise en commun des trois services et d'autoriser le directeur général à dépenser, au nom de la Ville, une somme représentant 33,3% des coûts reliés à cette fin;
- De mandater le directeur général à faire rapport au conseil municipal des recommandations du comité de suivi pour une prise de décision appropriée et la mise en place, par le conseil municipal, d'un service regroupé, au cours de l'année 2016;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

AUTORISATIONS DE SIGNATURES

27. 392-11-15

Acceptation d'une offre d'achat pour la vente des lots 196-209, 196-210 et 196-56

Considérant que la Ville souhaite vendre trois (3) terrains sur la rue St-Paul, tel que stipulé dans la Résolution 310-09-15;

Considérant l'offre d'achat reçue le 6 novembre 2015 par M. Daniel Guay proposant un montant de 210 000 \$, avant les taxes applicables, pour les terrains érigés sur les lots 196-209, 196-210 et 196-56;

Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature des documents légaux :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'accepter l'offre d'achat de M. Daniel Guay, pour un montant de 210 000 \$, avant les taxes applicables, conformément aux conditions suivantes :
 - L'acheteur devra effectuer la construction d'immeubles dans les douze (12) mois de la vente ;
 - La Ville se conserve un droit de préemption sur ses immeubles.
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 393-11-15

Désignation de signataires pour la vente du 2, rue de la Fabrique

Considérant que la Ville souhaite vendre l'immeuble sis au 2, rue de la Fabrique, tel que stipulé dans la Résolution 310-09-15;

Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature de documents légaux :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N^o de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 394-11-15

Désignation de signataires pour la signature de la première convention collective pour les cols blancs de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et des lettres d'entente

Considérant que la Ville a conclu une entente de principe avec les cols blancs relativement à une première convention collective;

Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature de ladite convention :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer la première convention collective des cols blancs, les lettres d'entente ainsi que tous les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 395-11-15

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions

À 20 h 27, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 36.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

31. 396-11-15

DISPOSITIONS FINALES

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele;

Il est résolu de lever la séance à 20 h 36.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin, M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Andrée-Anne Turcotte
Greffière adjointe

¹ [Note au lecteur]

La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.